

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1903)
Heft: 39

Artikel: Le journal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Administration, Rédaction: CRESSIER, (Neuchâtel)

Octobre 1903

N° 39

Prix du Numéro 25 cts.
Prix de l'Abonnement pour non-sociétaires Fr. 3.— par an

Preis der Nummer 25 cts.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder Fr. 3 per Jahr

Au moment de mettre sous presse nous apprenons le rétablissement du crédit des des Beaux-Arts à fr. 100,000 par le Conseil des Etats, reste le vote au Conseil National qui suivra sans aucun doute.

Im Momente unsere Nummer in Druck zu geben, erfahren wir, dass der Credit für die schönen Künste vom eidg. Ständerat wieder auf 100,000 Fr. erhöht wurde. Das Votum des Nationalrates bleibt noch abzuwarten, dürfte aber wohl zustimmend sein.

LE JOURNAL

Le Comité central de Neuchâtel fera paraître « l'Art Suisse » régulièrement à partir du 1^{er} novembre 1903 jusqu'au moment de l'assemblée générale, en un format approprié à notre budget.

Le Comité central se réunira le 15 de chaque mois; le journal paraîtra à la fin du mois.

Il serait bon que les sections qui auront à discuter les propositions transmises par l'Art Suisse aient une séance dans la première quinzaine du mois, afin que les résolutions prises dans ces séances puissent être communiquées en temps utile par l'organe central. De cette façon la vie refluerait du centre aux extrémités et des extrémités au centre avec régularité, et le lien indispensable, la communauté des idées et des intérêts pourrait s'établir.

Que les présidents de sections, ou les secrétaires, fassent en dix lignes un résumé de leurs procès-verbaux, surtout de ce qui a été le fait principal de la réunion. Le Comité central, de son côté, donnera ses informations aussi brièvement que possible. Nous verrons alors s'élaborer, se dégager une pensée qui sera plus près de la pensée commune et l'esprit réel de la Société s'imposera.

Le journal prendra ainsi son véritable rôle d'informateur. Nous ne méconnaissons pas le rôle de ceux qui élaborent la théorie de l'Art, mais un organe professionnel de l'envergure du nôtre est nécessairement plus modeste, cette prétention le dépasse trop. Si son but est de servir aux intérêts immédiats de la société qu'il représente, il doit rester professionnel. Dans ce domaine, que de questions d'ordre général veulent être étudiées! depuis celles qui se rattachent à nos expositions, à nos jurys jusqu'à celles qui s'occupent de solidarité. Que d'idées à classer, qui, si elles

ne se résolvent pas en grandes phrases, peuvent trouver une humble formule applicable et pratique.

Donc à l'œuvre, Camarades, que chacun de vous fasse acte de bonne volonté, donne un signe de sa vie individuelle. Le produit de toutes ces volontés réunies, l'effort collectif réalisera ce que chacun de nous ne peut atteindre individuellement et nous mettra à la place et au rang auquel nous avons droit dans notre milieu social.

LE COMITÉ CENTRAL.

L'Assemblée Générale du 27 juin 1903, à Berne.

L'assemblée générale du 27 juin 1903 marque une date dans l'histoire de notre société, celle de la forme nouvelle donnée à l'élection présidentielle par le bulletin de vote individuel et de la préparation de l'élection par la délégation des sections.

Cette délégation s'est occupée aussi des principales questions à l'ordre du jour et a pu fournir un rapport qui a servi de base de discussion à l'assemblée générale. L'impression laissée par l'assemblée des délégués était excellente. On sentait qu'elle était composée d'éléments actifs et en état de discuter rapidement et utilement des questions qui dans les assemblées générales traînent en longueur, s'égarent et n'aboutissent pas. Il y aura lieu de donner de plus en plus d'importance à cette délégation et à décharger d'autant l'assemblée générale qui pourra redevenir moins pénible et dont le but essentiel sera de procurer aux artistes une journée agréable et de bonne confraternité. Il est matériellement impossible de discuter dans le peu de temps dont nous disposons pour nos assemblées générales, tous les sujets qui s'imposent, et ce travail dont l'élaboration se fait dans les sections pourra être résumé par les délégués et présenté sous une forme brève à l'assemblée générale. La besogne ainsi avancée laissera l'esprit plus libre et le cœur plus ouvert.

L'élection à la présidence a été peu revêtue. Il y a eu un trop petit nombre de bulletins rentrés, mais on peut dire que nos assemblées générales n'ont pas donné jusqu'ici de majorité plus, ni même aussi considérable. Il est désirable que, à l'avenir, un plus grand nombre d'artistes prennent part au vote et si l'on veut obtenir ce résultat il serait bon de choisir pour faire l'élection, une saison moins avancée. La plupart des artistes sont en campagne au mois d'août et c'est en hiver ou au printemps que la vie dans les sections est la plus active. Il y aurait donc lieu de choisir un autre moment pour voter et aussi de simplifier le mécanisme de l'élection. Mais le principe est juste, nous le défendrons.

LA PEAU DE L'OURS

Les crédits supplémentaires dont on nous avait annoncé le vote pour la session de juin ne sont pas encore accordés et tandis que de tous côtés, trompés par des chants de triomphe trop hâtifs, les artistes ou les gens d'affaires réclament une part de ces crédits, nos députés attendent tranquillement sous l'orme le moment de la session d'automne qui se fait en octobre ou novembre, pour nous donner quelque satisfaction. Or, il résulte de cette situation que les crédits supplémentaires même votés, sont, parce qu'ils sont supplémentaires et non pas prévus par l'arrêté concernant les beaux-arts, soumis au délai référendaire, qui est de trois mois, en sorte que votés en octobre, ils ne sont pas disponibles avant l'an prochain. D'autre part, on ne peut inscrire au budget de l'année que la somme prévue par l'arrêté concernant les beaux-arts, aussi longtemps que ce dernier, fixant à 50,000 francs la subvention, n'aura pas été rapporté. Il ne sera donc pas possible d'inscrire à ce budget une somme plus forte que celle prévue par l'arrêté. La conséquence est que la somme inscrite au budget de l'an prochain, au lieu d'être de 100,000 fr. ne sera de nouveau que celle de 50,000 fr. Et il faudra spéculer encore une fois sur les crédits supplémentaires de la session de juin 1904 pour porter à 100,000 fr. le crédit des Beaux-Arts.

Quelle sera dans ces conditions la part faite au prochain Salon suisse? La commission des Beaux-Arts subventionne « en principe » un certain nombre de monuments qui tous représentent un gros budget et les crédits affectés à ces subventions entament déjà la part réservée au Salon suisse dont les frais d'administration et les achats pourraient à eux seuls absorber la totalité des 50,000 fr. Cette situation déséquilibrée durera aussi longtemps qu'on n'aura pas un crédit spécial affecté au Salon et un crédit spécial aux monuments. Puisqu'on veut assurer l'un et l'autre et que la conservation du Salon suisse s'impose avec la même force que la subvention à des monuments liés à l'histoire nationale, il faut trouver le moyen de faire vivre les uns et les autres ou supprimer l'un ou l'autre car il est peu logique d'inscrire dans un arrêté l'obligation de faire une chose sans donner à l'exécutant la possibilité d'y pourvoir. Déjà la Commission des Beaux-Arts n'a pu voter la subvention aux monuments que conditionnellement au vote des crédits, situation mauvaise qui n'est plus basée que sur une espérance, tandis qu'elle va organiser demain un salon dont les crédits peuvent être absorbés par les engagements pris pour les monuments en cours d'exécution.

Tout est bien qui finit bien, et cela peut s'arranger. Il y a en notre faveur un concours de bonnes volontés. On nous annonce que dans une réunion tenue à Soleure, et à laquelle assistait M. Ruchet, la Commission du Conseil des Etats chargée de rapporter sur cette question, préavise fa-